

Comptes rendus

Léo MOULIN, La Société de Demain dans l'Europe d'Aujourd'hui, Milano-Paris, Edizioni Spa-Denoël, 1966.

Il est des livres écrits péniblement par des spécialistes ; celui-ci est à l'opposé du genre, car le volume de Léo Moulin est un bel exemple d'« interdisciplinarité » — on y trouve de la science politique, de la sociologie, beaucoup de philosophie surtout.

Il est aussi des livres qui ne s'attachent qu'à décrire : leur prétention « scientifique » équivaut à l'ennui qu'ils dégagent, au sentiment d'inutilité qu'ils laissent au lecteur. Par contre, Léo Moulin ne cesse de conclure, de combattre, de remettre en question ou en ordre.

C'est là ce qui rend cette étude si vivante et si passionnante à lire. A aucun moment, elle n'est prétentieuse, car jamais elle ne cherche à faire valoir sa valeur intellectuelle en obscurcissant le style ou le vocabulaire. « Vulgarisation », diront les cuistres, mais ils oublient que Comte, Marx et Tocqueville peuvent se lire en édition de masse.

Ce qui intéresse l'auteur, c'est l'avenir, et il ne cesse d'invoquer les savants les plus passionnés de « prospective » : des hommes comme Bertrand de Jouvenel et son équipe, comme Fourastié, comme Louis Armand. Certes, il ne croit pas qu'une ligne d'évolution soit nécessairement destinée à se prolonger dans l'infini, mais il se livre sans cesse à l'« art de la conjecture ».

Pourtant, à travers tous les chapitres, on devine que Léo Moulin avait un compte à régler avec un passé : le sien. Issu de la Gauche ouvrière et socialiste, il a sacrifié à certaines idoles avant de leur refuser sa crédulité, et c'est avec une agressive vivacité dans laquelle perce quelque dépit, qu'il se livre au jeu de massacre. Ce n'est pas la foi en l'homme qu'il a perdu, mais il s'est libéré d'un certain optimisme, et cet analyste du « monde vivant des religieux » reconnaît maintenant le réalisme de l'anthropologie chrétienne : « ni ange ni bête » (ou les deux à la fois, car avec l'homme, nos semblables et nous-mêmes, la sagesse est de « nil mirari »).

Léo Moulin est resté un enthousiaste. Rien n'est plus éloigné de lui que l'attitude morose et réactionnaire de ceux qui se plaignent de leur époque : lui, regarde l'avenir et trouve bien des perspectives exaltantes dans le présent. Il ne croit plus au progrès rectiligne, mais il aperçoit bien des progrès réels : son chapitre sur la civilisation des loisirs est plein d'espoir — mais d'un espoir solidement assis sur des données statistiques.

En même temps, toutefois, Moulin est sans illusions. S'il ne croit pas à l'abêtissement nécessaire d'une société de masse, il ne s'en inquiète pas moins d'une propagande assimilatrice et mensongère, qui semble promettre la vie

facile : « la mélancolie vaincue, le russe sans peine, le bonheur chez soi, le travail sans ennui » — avec, qui sait ? une agréable euthanasie au bout.

À ses yeux, l'une des hérésies les plus dangereuses du monde contemporain, c'est la promesse fallacieuse de « la » solution apportée à tous les problèmes, comme si la souffrance n'était inhérente à l'existence humaine. Hérésie qui, d'ailleurs, rend malheureux les pauvres modernes, car si l'on pense que la fatigue, l'irritation, l'échec, le chagrin et le malheur ne sont dus qu'à un malentendu, à la malignité des exploités ou des imbéciles — comment supporter alors ce que la vie a de nécessairement pénible ? L'optimisme futuriste est un fléau moral, car il rend prisonnier d'une révolte stérile et douloureuse, accusant tout le monde et se lamentant de ne pas être né après-demain. « Nous ne supportons plus de souffrir ; et voilà le mal, puisque nous ne pouvons échapper tout à fait à la souffrance (p. 116). »

On sent l'auteur particulièrement à l'aise lorsqu'il pourfend les idéologies d'un autre siècle. Pourtant, ce moraliste est un observateur averti des faits démographiques, sociaux, économiques et politiques. S'il aime les idées générales, il a une peur salutaire, de généraliser, car il adore les faits précis dans la mesure où ils sont révélateurs. Ce livre visionnaire est bourré de chiffres.

Bien sûr, certains chapitres nous paraissent plus convaincants que d'autres.

Très bon, celui sur la condition politique d'aujourd'hui et le devoir de non spécialisation chez l'homme d'État responsable : là, Moulin s'inscrit en faux contre *l'Illusion politique* de Jacques Ellul. Très bon aussi, le passage sur la nouvelle féodalité qui se dégage de la technique moderne, de l'urbanisation et de la complexité des problèmes contemporains ; il écrit (p. 80) :

« Les syndicats, les partis, les groupes de pression remplissent exactement les mêmes fonctions, manifestent les mêmes arrogances, possèdent la même puissance plus ou moins autonome, que les grands princes d'autrefois, quand ils bravaient impunément le pouvoir central. Et comme les serfs du Moyen Âge, l'individu qui n'est rien et qui est menacé de toutes parts, invoque l'appui des petits hobereaux et des puissants seigneurs, des podestats et des tyrans de la vie moderne. »

De même, Moulin dit juste lorsqu'il explique combien cette « civilisation des loisirs », que par ailleurs il admire, peut devenir une servitude nouvelle. En Europe orientale, la journée de travail finit vite, mais ouvriers et employés se précipitent pour exercer leur métier parallèle et gagner un salaire plus ou moins « noir ». En Occident, le phénomène est moins répandu, mais il existe aussi : combien, déjà, se surmènent pour acquérir ce symbole de *status*, la voiture !

Il est d'autres chapitres où, je l'avoue, on se sent moins d'accord avec l'auteur. Sans doute, a-t-il raison d'anéantir certaines formules hâtives de « démocratisation des études » et de souligner que l'élite universitaire devrait être qualitativement mieux sélectionnée au même rythme qu'elle s'élargit en quantité. Mais les réformes qu'il propose pour faire sauter les barrières sociales nous semblent décevantes par leur modestie.

Faut-il donc vraiment se résigner à ce que la caste intellectuelle et dirigeante soit farcie de cancrs prétentieux ? N'existe-t-il donc aucun moyen de persuader les groupes sociaux « modestes » que l'éducation supérieure n'est ni un privilège de caste ni une trappe où disparaissent les plus doués

d'une famille ouvrière ou paysanne? Sans doute, la révolution n'est pas une solution durable, car après le soulèvement initial des espoirs et l'inspiration égalitaire primitive, une « nouvelle classe » se concrétise vite — surtout dans la deuxième génération. Pourtant, une société comme la nôtre, basée sur l'héritage, la propriété et une concurrence en somme si peu loyale, serait mal venue d'ironiser sur l'échec relatif du Communisme dans ce domaine. Chez nous (et Moulin ne le sait que trop), une grande masse d'hommes vit dans le complexe traditionnel que « Ceci n'est pas pour nous », et l'indifférence vis-à-vis de ce phénomène semble générale. Faut-il donc vraiment considérer cette ponction, cette injustice comme inévitables?

Dans ce débat, notre auteur nous laisse un peu sur notre faim. Mais à tant d'autres égards, il nous inspire tant d'hérésies fécondes! Ce faisant, Léo Moulin est un vrai fils de cet Occident auquel il est si fier d'appartenir, car, dit-il, l'« Occident est, par nature, rupture et renaissance » (p. 36).

H. Brugmans.



PFEIFFER Robert et LADRIERE Jean, L'Aventure rexiste.

Ed. P. De Meyère, 1966, 181 pages.

Le rexisme est né il y a déjà plus de trente ans. Pourtant, depuis 1945, aucun livre n'était paru en Belgique sur cette flambée politique de l'entre-deux-guerres. Le livre de Robert Pfeiffer et Jean Ladrière, « L'aventure rexiste », a, avant tout, le mérite de mettre fin au silence complaisamment entretenu sur un mouvement encore présent à l'esprit de nombreux belges, mais auquel on pourrait appliquer le mot de Gambetta « Y penser toujours, n'en parler jamais ! »

Conçu selon un plan chronologique, ce petit livre de 180 pages témoigne du souci d'objectivité de ses auteurs, qui ont essayé, avec succès, de faire la part égale à la critique et à la justice. La présentation matérielle, souvent défectueuse (1) ne nuit pas à quelques excellents passages : le climat, tout de passion et de violence, de l'élection partielle du 11 avril 1937, opposant Van Zeeland à Degrelle, est retracé avec beaucoup de bonheur. La lente évolution du journal *Le Soir* vis-à-vis de Rex, est, elle aussi, bien mise en valeur : parti d'une neutralité prudente lors des élections du 24 mai 1936, le grand quotidien prend peu à peu position contre Degrelle, avec une vigueur chaque jour accrue, pour devenir pratiquement, à la veille du 11 avril, le « Moniteur » de la lutte contre le rexisme. Les auteurs font également justice de la légende suivant laquelle le rexisme serait un mouvement sans doctrine : ils montrent quelques aspects de cette doctrine (pages 45-55), qui se veut politique, certes, mais aussi sociale (quoique de manière en définitive très moralisatrice). La presse rexiste, dont sont tirées la plupart des citations, fait l'objet d'une analyse réaliste, qui souligne le succès du *Pays Réel*. Le style journalistique qu'il apporte, à la fois percu-

(1) Les fautes d'impression son innombrables : entre autres, le père de Degrelle n'est pas né à Sobre le Château (un comble pour un brasseur!), mais à Solre le Château (page 16); le député rexiste des cantons de l'Est s'appelle Wintgens, et non Windgens (page 71), etc.

tant, drôle, emphatique, en fait, temporairement, un des journaux les plus lus de Bruxelles.

Cependant, ce livre se révèle décevant, à la fois par ce qu'il dit, et, plus encore, par ce qu'il ne dit pas : est-ce bien la peine d'accuser (pages 135) Degrelle de détourner à son profit une partie du produit des meetings rexistes (2), alors que les subsides qu'il recevait de Mussolini ne sont même pas signalés ?

De même, les auteurs réalisent le tour de force de ne mentionner qu'une seule fois (et encore, par le biais d'une citation de Kamiel Huysmans, page 63), le procès Segers : il est pourtant bien évident que si les attaques de Degrelle contre les « pourris », les « banksters » ont eu un tel retentissement le 24 mai 1936, c'est parce qu'elles reposaient sur un fond de vérité, c'est parce que, deux semaines auparavant, un tribunal avait débouté Segers de sa plainte en diffamation, avec des attendus accablants :

« Le demandeur (...) n'avait pas donné l'exemple de la complète loyauté, de l'absolu désintéressement et de la scrupuleuse délicatesse que l'on est en droit d'exiger (...) il s'était en conséquence montré indigne d'occuper les fonctions (...) qu'il exerçait » !

Le principal défaut de cet ouvrage est de ne jamais s'élever au-delà d'une analyse, d'ailleurs sommaire, de textes journalistiques. L'évolution du rexisme lui-même n'est guère mise en valeur : les auteurs semblent considérer comme identiques le rexisme de 1934 et celui de 1944, alors que d'énormes différences séparent le mouvement bon enfant, catholique et respectueux de l'Eglise, de 1934, du rexisme nazifié, militarisé, et, finalement, anticlérical, de la collaboration.

Aucune tentative n'est faite pour retracer la sociologie du mouvement, pour déterminer les causes réelles de la flambée rexiste de 1936, pour connaître l'influence, la diffusion de la presse rexiste. Un portrait des principaux dirigeants du mouvement eut été également souhaitable. Est-il suffisant de dire de Pierre Daye qu'il « est apprécié à l'étranger, et est parvenu à se faire éditer plusieurs fois à Paris (page 66) ? Il aurait peut-être fallu expliquer comment ce grand bourgeois opportuniste et dépravé était entré dans le mouvement « pur et dur » et pourquoi il y avait été accepté. Parallèlement, l'importance de la démission de Raphaël Sindic, qui est, pour les auteurs, « un coup mortel » (porté) au Rexiste » (page 137) semble largement surestimée. Sindic n'a jamais été, au sein du mouvement, qu'un hurluberlu, un fantaisiste impénitent, considéré comme tel par ses électeurs et ses collègues parlementaires. De plus, en 1939, le rexisme est déjà moribond, et ce n'est évidemment par la démission de Sindic qui lui a porté le « coup mortel ».

Une rédaction sans doute hâtive explique quelques affirmations téméraires : dire du rexisme qu'il bénéficie « de la complaisance avouée du monde des affaires » (page 12) mériterait quelques explications, car un tel « aveu » n'est pas évident, à moins d'appeler monde des affaires celui des petits commerçants et de la Ligue des Cafetiers. De même, dire de *Soirées* qu'il a été un « organe de doctrine chrétienne » (page 24), c'est

(2) Ce qui semble une accusation purement gratuite. Les auteurs n'apportent en tout cas aucun commencement de preuve.

oublier qu'il fut fondé, non par Degrelle, mais par un groupe comprenant, entre autres, l'agence de voyage Dux, le Cinéma Catholique, etc., et qu'il n'a jamais été qu'un « magazine destiné à renseigner le public catholique sur le cinéma, la radio, les voyages » (3).

En définitive, on ne peut que savoir gré aux auteurs d'avoir levé un coin du « manteau de Noé » pudiquement jeté sur le rexisme, mais on peut aussi regretter qu'ils n'aient pas jugé bon de poursuivre nettement plus avant leurs investigations, de manière à apporter quelques révélations nouvelles sur ce mouvement.

J.M. Etienne.



PESCATORE Pierre, L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise : Expérience et Perspectives d'Avenir, Chronique de Politique Etrangère. Vol. XVIII - Numéro 4, juillet 1965, pp. 367-464.

Le jour même où les négociations entre la Communauté Economique Européenne et la Grande-Bretagne furent brusquement interrompues, les ministres des Affaires étrangères de Belgique et du Luxembourg ont signé une nouvelle Convention établissant une union économique entre les deux pays. Ainsi, le 29 janvier 1963 ne fut pas seulement un jour triste pour la Communauté, ce fut aussi le jour où un des soutiens importants de cette Communauté fut renforcé.

M. Pescatore est une des personnalités les mieux qualifiées pour examiner l'accord belgo-luxembourgeois et ses précédents. Ministre plénipotentiaire, professeur extraordinaire à l'Université de Liège et secrétaire général du Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché, il était président de la délégation luxembourgeoise lors des négociations qui ont abouti à cet accord. Ses commentaires sont d'autant plus intéressants qu'ils réussissent à nous donner une appréciation de l'attitude de son pays envers l'association étroite entre le Luxembourg et un pays trente fois plus grand.

Le côté le plus intéressant et, peut-être, le plus utile de son étude pour les politiciens et les étudiants, non seulement de ces deux pays, mais de tous les pays qui sont sur la voie de l'intégration économique, c'est la comparaison entre les problèmes de l'Union belgo-luxembourgeoise et le Marché commun.

L'accord du 25 juillet 1921, qui a posé les bases de l'Union, n'avait pas réglé tous les problèmes éventuels ; selon M. Pescatore, il était le germe de certaines difficultés, notamment dans les secteurs monétaire et agricole ainsi qu'en ce qui concerne le régime des alcools. Si ce dernier problème est d'un caractère assez particulier, les deux autres sont bien connus des étudiants des affaires du Marché commun.

Dans le cadre de l'Union belgo-luxembourgeoise, ces problèmes ont mené vers de nouveaux textes qui furent signés le 23 mai 1935. Dans le cadre de la Communauté Economique Européenne, le problème de l'agriculture a mené, lui aussi, à des accords supplémentaires d'une importance fondamentale pour le développement de la Communauté. Malheureusement, dans

(3) *Bulletin des Dérigeants de la Ligue des Travailleurs Chrétiens* (novembre 1935).

le secteur monétaire, le Marché commun est beaucoup moins avancé que l'Union.

M. Pescatore fait aussi mention du problème de la « structure des pouvoirs » au sein de l'Union. Partant d'un « droit de commandement économique », réservé à la Belgique dans la Convention de 1921, on a abouti à un système de « parité des deux Etats membres de l'Union ». Cette innovation a institutionnalisé la pratique, fondée dans le respect mutuel, qui existe depuis le début de l'Union.

Vu l'expérience du Benelux et du Marché commun, M. Pescatore avoue qu'il existe des secteurs « où l'Union a été inefficace ou, même, impuissante. Il est facile de les identifier : ce sont les échanges agricoles, les problèmes créés par les divergences de la législation économique et les disparités de la fiscalité indirecte ». Parmi les raisons que l'auteur cite pour justifier cette impuissance, notons : « c'est que les problèmes ici en cause — agriculture, concurrence, harmonisation législative, fiscalité, harmonisation sociale — offrent des difficultés et des résistances telles qu'elles excèdent les forces intellectuelles et politiques, de pays ayant la dimension des nôtres ». Cette constatation est-elle aussi vraie pour des communautés plus grandes ? Est-il possible de concevoir d'une union politique agricole commune, par exemple, une politique qui soit efficace aussi bien qu'acceptable, dans une Communauté Européenne des seuls six Etats membres actuels ?

Même si les possibilités d'agir sont limitées dans l'Union belgo-luxembourgeoise, elles peuvent montrer à une Communauté plus grande le chemin à suivre dans certains secteurs. Dans le secteur monétaire, par exemple, l'accord de 1963 prévoit que « les relations du Grand-Duché avec la Banque Nationale de Belgique ont été déterminées de telle manière que le gouvernement luxembourgeois jouisse à l'égard de la Banque, toute proportion évidemment gardée, de droits analogues à ceux du gouvernement belge ». Un tel arrangement est-il exclu pour une future Banque de la Communauté Européenne ? Avant tout autre élément, c'est l'union monétaire qui est le lien le plus fort entre les deux pays.

Dans des annexes, la rédaction de la Chronique de Politique étrangère publie tous les documents de base de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

M. Pescatore croit que la Convention instituant l'Union est le « livre de poche » de l'union économique ; son étude constitue le « livre de poches » de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Gordon L. Weil.



Guy SPITAEELS et Danilo KLARIC, La réservation d'avantages aux travailleurs syndiqués. Armistice ou temps nouveaux dans les relations industrielles ? Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1966, 210 p.

Apparu pour la première fois en 1954, dans l'industrie du ciment, l'octroi d'avantages aux seuls syndiqués soulève, depuis, des controverses passionnées dans nos milieux patronaux et salariaux. Une mise au clair s'avérait nécessaire : l'Office belge pour l'Accroissement de la productivité en chargea l'Institut de Sociologie de l'ULB.

Il en résulte de cet ouvrage qui constitue, comme le disent les auteurs,

« à la fois le résultat d'une recherche sur les documents, et le fruit de plusieurs centaines d'heures d'interviews de personnes privilégiées par les responsabilités qu'elles assument dans le monde industriel et syndical ».

On en saura gré aux commanditaires et aux auteurs : cette enquête permettra dorénavant aux politistes et aux « politiques » d'apprécier sur des bases scientifiques la portée de ce problème. Un problème capital puisqu'il est de nature à transformer profondément l'action syndicale et, par surcroît, les conceptions politiques de la plupart.

Les quatre parties de l'exposé ont été conçues selon un schéma qui plaît autant au sociologue qu'au politicologue.

Il rappelle d'abord (partie I) les faits et leur évolution jusqu'en 1965, et les thèses en présence (celles du monde patronal et celles des organisations syndicales).

La partie II classe les diverses formules en vigueur, d'après une typologie axée sur le montant et la nature de l'avantage réservé aux syndiqués, avantage qui varie d'une industrie à l'autre.

La partie III est réservée à l'enquête d'opinions, menée auprès de 30 représentants patronaux, 29 responsables de la Confédération des Syndicats chrétiens, 28 de la Fédération générale du Travail de Belgique et 3 de la Centrale Générale des Syndicats libéraux de Belgique. Leurs réponses aux 34 questions qui leur furent posées, reflètent leur appréciation sur l'origine et le fondement de la revendication le cadre de la négociation et son contexte, les techniques des primes intervenues et leur influence sur la vie paritaire.

A cette enquête fouillée succède la partie IV : les auteurs y font le point des aspects positifs et négatifs de l'octroi d'avantages aux seuls syndiqués (vus tour à tour sous l'angle de la Fédération patronale, de l'employeur, du travailleur syndiqué et du syndicat). Ils établissent ensuite un parallélisme entre ce mode d'encouragement à la syndicalisation et d'autres mesures ou projets tels que le paiement des allocations de chômage, les Fonds de Sécurité d'existence, la retenue syndicale à la source et le projet d'exemption fiscale. Ils complètent ces données par le relevé des systèmes analogues en vigueur dans d'autres pays européens.

Il leur restait à tirer leurs conclusions de cette volumineuse matière : ce qu'ils font en soulignant l'évolution des relations paritaires.

Cette évolution se marque, selon eux, par un accroissement des accords pris au niveau national pour la branche industrielle entière ; par une validité plus longue de ces accords, se chiffrant parfois en années ; par la multiplication des clauses de paix sociale dans les conventions collectives.

Dans ce cadre, la négociation est devenue plus technique, et donc aussi plus autonome. D'où la spécificité croissante de la fonction de négociateur et les « difficultés qu'éprouvent les responsables à faire accepter à la base que la négociation soit ainsi « régulée ».

La question finalement se pose : la prime syndicale est-elle ou non « le moyen adéquat d'augmenter la force d'action et la qualité de l'organisation du mouvement ouvrier ? ». Les auteurs laissent au lecteur le soin de se faire une opinion. Et c'est bien là le grand mérite de ce livre : tour d'horizon complet, mine de renseignements, exposé plein de clarté et de vivacité, il permet au lecteur de prendre position en connaissance de cause sur un problème très actuel et qui engage l'avenir.

A. Philippart.